


Directive ministérielle

DGAPA-017
REV.2

- Catégorie(s) :**
- ✓ Milieux de vie
 - ✓ Services médicaux
 - ✓ Centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD)
 - ✓ Résidences privées pour aînés (RPA)
 - ✓ Ressources intermédiaires et ressources de type familial (RI-RTF)
 - ✓ Soutien à domicile

Directives sur la couverture médicale dans les milieux de vie pour aînés (CHSLD, RI-RTF, RPA) en contexte de la pandémie de la COVID-19

Remplace la directive émise le 23 décembre 2020 (DGAPA-017.REV1)

<p>Expéditeur : Direction générale des aînés et des proches aidants (DGAPA)</p>		<p>Destinataires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tous les établissements publics du RSSS : <ul style="list-style-type: none"> • Directeurs du programme de soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA); • Directeurs des services professionnels (DSP); • Directeurs des soins infirmiers (DSI); • Chefs de département régional de médecine générale (DRMG). - Directeurs de la qualité, évaluation, performance et éthique (DQEPE) - Directeurs de santé publique
--	--	--

Directive

<p>Objet :</p>	<p>Les personnes aînées qui résident dans les CHSLD, les RI et certaines d'entre elles vivant en RPA ou recevant des services de soutien à domicile (SAD) sont particulièrement vulnérables à une infection du coronavirus COVID-19, notamment par leur condition de santé, leur promiscuité et leur âge.</p> <p>La première vague a révélé des enjeux au niveau de la stabilité, de l'étendue et du maintien de la couverture médicale tant dans les CHSLD que dans les autres MVA du Québec. Par ailleurs, la réaffectation médicale, essentielle au maintien des activités dans plusieurs milieux pendant la première vague, ne peut assurer à elle seule la pérennité de la couverture médicale en 2^e vague.</p> <p>Par conséquent, afin d'améliorer la qualité des services médicaux des MVA pour les résidents et leurs proches, de consolider la gouvernance des CHSLD, d'assurer la couverture en effectifs médicaux et la prise en charge médicale des résidents ainsi que de renforcer le soutien aux équipes médicales sur place dans les MVA ou aux équipes déployées, diverses mesures doivent être mises en place. Elles seront également accompagnées de documents afférents pour faciliter leurs applications.</p>
-----------------------	---

Mesures à implanter :	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Implanter et avoir recours à l'équipe médicale de type ÉMI [médecins/infirmières praticiennes spécialisées en soins de première ligne (IPSPL)] afin de renforcer les équipes médicales de base des MVA lors d'éclosion et de prodiguer des soins médicaux soutenus dans les milieux de vie. ✓ Assurer en CHSLD une saine gestion opérationnelle et favoriser une agilité dans la prise de décision ayant un impact sur la qualité des soins, des services et du bien-être des résidents en mettant en place la cogestion médico-clinico-administrative qui s'actualise par le gestionnaire identifié comme responsable du CHSLD et un médecin cogestionnaire. ✓ Mettre en place le <i>Guide de délestage et de réorganisation des services médicaux en CHSLD selon les niveaux d'alerte des établissements</i>. Ce guide vise à développer et à préserver l'offre de services médicaux dispensés aux personnes vulnérables en CHSLD afin de leur offrir des soins et des services sécuritaires. Il vise également à orienter les médecins et les infirmières praticiennes spécialisées (IPS) dans l'identification des activités à maintenir, à réduire, à adapter ou à cesser, en fonction du palier d'alerte des établissements et des CHSLD publics et privés conventionnés. ✓ Promouvoir la mise en place de l'utilisation du <i>Guide pour la prise en charge médicale des résidents en centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) dans le contexte de la pandémie de la COVID-19</i>. Ce guide s'adresse à tout professionnel du réseau de la santé et des services sociaux ayant un rôle à jouer dans la prise en charge médicale des résidents en CHSLD publics et privés conventionnés (ex. : médecins déjà actifs dans les CHSLD ou ceux réaffectés dans ces milieux ainsi qu'aux IPSPL). Le MSSS invite également les médecins impliqués dans la gestion des CHSLD (ex. : cogestionnaires) et les gestionnaires responsables à s'approprier le contenu du guide.
-----------------------	---

Coordonnées des secteurs et des personnes ressources

Notes importantes : N/A

Direction ou service ressource :	Direction générale des aînés et des proches aidants (DGAPA) Direction générale des affaires universitaires, médicales, infirmières et pharmaceutiques (DGAUMIP)
Documents annexés :	<p>Directives :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fiche descriptive – Équipe médicale d'intervention (ÉMI) en milieu de vie pour aînés (MVA); • Fiche descriptive – Cogestion en centre d'hébergement de soins de longue durée; • Guide de délestage et de réorganisation des services médicaux en CHSLD selon les niveaux d'alerte des établissements. • Guide pour la prise en charge médicale des résidents en centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) dans le contexte de la pandémie de la COVID-19. <p>Documents afférents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Milieux de vie et aide à l'organisation de la couverture médicale selon les variables suivantes : vulnérabilité des usagers et disponibilité des services sur places; • Résumé – Milieux de vie pour aînés et aide à l'organisation de la couverture médicale selon les variables suivantes : vulnérabilité des usagers et disponibilité des services sur place; • Algorithme CHSLD pour assurer la couverture des services médicaux lors d'une éclosion de COVID-19; • Algorithme RPA pour assurer la couverture des services médicaux lors d'une éclosion de COVID-19; • Algorithme RI-RTF pour assurer la couverture des services médicaux lors d'une éclosion de COVID-19.

Émission :	30-11-2020
------------	------------

Mise à jour :	05-02-2021
---------------	------------

Nous ne pouvons vous garantir que vous avez en main la dernière version de la présente directive. Pour consulter les directives émises par le ministère de la Santé et des Services sociaux visitez le :

msss.gouv.qc.ca/directives

Original signé par

La sous-ministre adjointe DGAPA,
Natalie Rosebush

Original signé par

La sous-ministre adjointe DGAUMIP,
Lucie Opatrny

Lu et approuvé par

La sous-ministre,
Dominique Savoie